



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2021

N°2021-02-04

Présents : Mmes M. G. DOUBLET, D. COTTET, R. BOSSON, C. MOUCHET, G. LYONNET, S. BONNARD, S. BALSAT, B. SOFI, G. LEONE DE MAGISTRIS, A. BARATAY, S. SABOUREAU-RASCAR, J. LAYAT, L. RUIZ

Présents en visioconférence : Mmes M J-M. PEUTET, J-M. RAVEL, G. PITTEL, K. AILLAUD, M-L. CHARDON, Y. CHARVET, D. BOZON, L. COTTY

Absents excusés et représentés : Mmes M, P. BURNIER par R. BOSSON, M-C. BELLUZZO par G. LYONNET, N. LAVY par C. MOUCHET, A. MARCHAND par D. COTTET

Absents excusés : Mmes M. B. DONSIMONI, J. COMBETTE

Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire, ouvre la séance à 18h30.

1 - Approbation des comptes rendus du 03 décembre 2020 et du 17 décembre 2020

Pas de remarques, les comptes rendus sont approuvés.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121.15 du CGCT

Mme D. COTTET

3 - Information, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales

Pas d'informations.

4 - Délégation de signature à M. le Maire : 3 décisions

Décisions du Maire prise sur délégation en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Décision n°2021-01 : Mise en œuvre d'un programme d'investigations et d'interprétation des résultats pour un diagnostic pollution – Société ALPES CONTRÔLES**

Considérant qu'il est nécessaire de signer l'offre de contrat avec la société ALPES CONTRÔLES, pour la mise en œuvre d'un programme d'investigations et d'interprétation des résultats pour un diagnostic pollution du site situé 97 route du Bourgeau, comprenant la Maison des Jeunes et de la Culture, le skate-park, les terrains de tennis et le stade de football.

Le contrat est conclu pour un montant de 5029,20 € TTC.

La dépense est inscrite au budget principal à l'article 2131.

- **Décision n°2021-02 : Mission amiante et plomb avant démolition – Société DOM-EXPERT**

Considérant qu'il est nécessaire de signer l'offre de contrat avec la société DOM-EXPERT, pour la mission amiante et plomb avant la démolition du site situé 97 route du Bourgeau, comprenant la Maison des Jeunes et de la Culture, le skate-park, les terrains de tennis et le stade de football.

Le contrat est conclu pour un montant de 7690,80 € TTC.

La dépense est inscrite au budget principal à l'article 2131.

- **Décision n°2021-03 : Mission de détection et de géo référencement des réseaux souterrains – Société I. R. E**

Considérant qu'il est nécessaire de signer l'offre de contrat avec la société I. R. E, pour la mission de détection et de géo référencement des réseaux souterrains avant la démolition du site situé 97 route du Bourgeau, comprenant la Maison des Jeunes et de la Culture, le skate-park, les terrains de tennis et le stade de football.

Le contrat est conclu pour un montant de 3960,00 € TTC.

La dépense est inscrite au budget principal à l'article 2131.

5 - Création d'un poste d'attaché territorial de catégorie A à temps plein

M. le Maire : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'attaché territorial de catégorie A à temps plein.

Favorable à l'unanimité.

6 - Création d'un poste de Directeur Général des Services emploi fonctionnel

M. le Maire : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un poste de Directeur Général des Services emploi fonctionnel.

Favorable à l'unanimité.

7 - Porter à connaissance au conseil municipal

M. R. BOSSON : Le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) pour le bassin versant du Foron du Chablais Genevois est venu présenter en mairie le projet d'aménagement du ruisseau de chez Fournier avant sa confluence avec le Boëge.

L'opération proposée suite au diagnostic préalable de 2018 :

- Abandon du tronçon couvert sous lotissement
- Remise du cours d'eau à ciel ouvert
- Nouveau lit aménagé un peu décalé du chenal actuel
- Augmentation du gabarit hydraulique d'ouvrages sur le Boëge.

Les élus présents ou représentés ont pris connaissance du projet et donnent un avis favorable pour ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Mme La secrétaire de séance
Mme Danielle COTTET



M. Le Maire
M. Gabriel DOUBLET


The official seal of the commune of Saint-Cergue is visible in the background of the signature, featuring a landscape and the name of the commune.